

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-5

Objet : Attribution d'une subvention à l'association FEMINA TECH.

Rapporteur: Mme SCHNEIDER

Le salon AUTOMNE NUMERIQUE organisé par l'Association FEMINA TECH est organisé, chaque année, pour promouvoir les métiers techniques et numériques auprès du jeune public.

L'évènement s'adresse principalement aux collégiens et aux lycéens mais également aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention pour un montant de 5000 € à l'association FEMINA TECH pour la réalisation de ce salon.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions en faveur de l'inclusion et du numérique, d'encourager les initiatives visant à faire connaître les métiers et enjeux du numérique,

CONSIDERANT la mission inclusion et transition numériques portée par la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant de 5000 € à l'Association FEMINA TECH pour la réalisation du salon AUTOMNE NUMERIQUE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de

la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **5000 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Service à l'origine de la DCM : Inclusion numérique
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 8.2 Aide sociale

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ